

La Maison-Dieu, 214, 1998/2, 69-84

Arnaud JOIN-LAMBERT

UNE RÉFLEXION ŒCUMÉNIQUE POUR UN RENOUVEAU DU MINISTÈRE DE RÉCONCILIATION¹

DU DIEU DE MISÉRICORDE À L'ÉGLISE QUI RÉCONCILIE

« **D**ITES bien, que si j'avais commis tous les crimes possibles
j'aurais toujours la même confiance,
je sens que toute cette multitude d'offenses
serait comme une goutte d'eau jetée dans un brasier ardent². »

Lors d'une veillée de prière, ces paroles touchèrent Laurent, trente ans, qui eut la grâce de saisir que Dieu est un Père miséricordieux, lent à la colère et plein d'amour. Il s'adressa ensuite à l'Église à deux titres : d'abord pour s'adjoindre à la communauté ecclésiale, en quelque sorte médiatrice de cette grâce de conversion ; puis recourir au sacrement de réconciliation. Il est depuis un chrétien fervent et engagé dans la vie de l'Église.

Cette histoire rejoint celle de nombreux chrétiens. Avant toute démarche de l'homme, il y a le don mystérieux de la

1. Cet article présente quelques réflexions développées dans *Le Ministère de réconciliation de l'Église. Une approche œcuménique au service d'un renouveau dans l'Église catholique*. Mémoire de théologie, option en œcuménisme, Institut catholique de Paris, 1997.

2. SAINTE THÉRÈSE DE LISIEUX, *Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus et de la Sainte-Face, les derniers entretiens*, Paris, Éd. du Cerf, 1992, p. 254.

foi, cette découverte progressive ou fulgurante d'un Dieu personnel qui se donne et pardonne. La rencontre avec l'Église, communauté des baptisés, et l'utilisation des *moyens de conversion* qu'elle propose sont la suite concrète de cette expérience de foi.

De nombreuses interrogations surgissent aujourd'hui au sein de toutes les confessions chrétiennes à ce sujet. La question ne serait pas si urgente si, au-delà des pratiques concrètes, le *ministère de la réconciliation* (2 Co 5, 18) que le Christ a confié à son Église n'était pas en jeu. Partant du principe énoncé par le concile Vatican II : « Parmi les éléments ou les biens par l'ensemble desquels l'Église se construit et est vivifiée, plusieurs et même beaucoup, et de grande valeur, peuvent exister en dehors des limites visibles de l'Église catholique ³ », une approche œcuménique pourrait aider l'Église catholique dans le renouvellement de ce ministère, animée par l'espérance que ce qu'elle propose soit accueilli par nos contemporains, tous appelés à la conversion afin que tous deviennent saints, à l'exemple du Saint qui les a appelés (voir 1 P 1, 15).

Une convergence œcuménique

Les théologies et les pratiques des diverses Églises manifestent une tension entre le désir d'une vie baptismale renouvelée et sainte d'une part, et la présence persistante du péché dans la vie quotidienne de chaque chrétien d'autre part.

Une multitude de constantes dans les Églises non catholiques

– La source de tout est la foi, don gratuit de Dieu. La vie chrétienne ouverte par le baptême nécessite une conversion toujours renouvelée.

³. *Unitatis redintegratio* 3.

– Il existe divers lieux et pratiques permettant au baptisé pécheur de revenir vers Dieu, source et but de la conversion.

– La confession des péchés personnels est connue et pratiquée par toutes les traditions chrétiennes. Une déclaration de pardon ou une parole d'absolution doit lui répondre : particulière pour une confession *privée*, et générale pour une confession générale.

– Il y a un décalage très important entre une théorie faisant de la confession un élément essentiel de la vie chrétienne et la pratique réelle des fidèles. La démarche de type sacramentel soit n'existe pas, soit connaît une profonde désaffection (à quelques exceptions près⁴).

– Les rassemblements liturgiques mettent fortement en valeur la dimension pénitentielle de la vie chrétienne, avec une ou plusieurs confessions générales accompagnées d'absolutions. Le culte dominical est ainsi le premier lieu de rémission des péchés et de réconciliation, par la prédication et la valeur de pardon des péchés attribuée à la communion eucharistique.

– La direction spirituelle est mise en œuvre avec des nuances, selon qu'elle est plus *cure d'âme* ou *conseil spirituel*. Elle est offerte à tous comme un moyen privilégié d'une vie authentiquement chrétienne. Mais son articulation avec le ministère de réconciliation proprement dit n'est pas claire. Ce ministère de direction spirituelle est considéré comme relevant d'abord d'un charisme, confirmé par l'Église.

Des données essentielles

Les quatre premiers points sont affirmés de manière explicite par la théologie et le Magistère catholiques. Chaque Église insiste certes sur ce qui lui semble plus important⁵ mais nous pouvons parler d'unanimité pour

4. Renouveau dans certaines Églises anglicanes et dans les communautés d'Iona et de Taizé.

5. Voir *Baptême, Eucharistie, Ministère, 1982-1990, Rapport sur le processus « BEM » et les réactions des Églises*, Paris, 1993, p. 73.

l'essentiel. Quant à la désaffection des fidèles pour les démarches de réconciliation, l'Église catholique n'est pas épargnée, bien que cette donnée statistique cache des situations fort diverses et de réelles redécouvertes du sacrement. Quant à la direction spirituelle, elle est toujours tenue en haute estime dans l'Église catholique, même si elle demeure comme absente de la théologie et du Magistère. Comme elle était très liée à la pratique du sacrement de pénitence, elle a été d'autant plus affectée par l'abandon de la confession fréquente.

Les évolutions récentes de la compréhension du ministère de réconciliation de l'Église catholique mettent en lumière d'autres points communs.

Le Magistère a infléchi sa doctrine vers la dimension médicinale du sacrement⁶, bien que l'analogie judiciaire⁷ soit encore présente dans certains documents, alors qu'elle a pour ainsi dire disparu de la pastorale, du fait des perversions potentielles qu'elle porte dans l'image que l'homme se fait de Dieu.

Le Magistère et les théologiens insistent aujourd'hui pour replacer le sacrement au sein d'un vaste ensemble de pratiques sacramentelles ou non, individuelles ou collectives, qui sont aussi des chemins de réconciliation. La redécouverte des dimensions de pénitence et de réconciliation du baptême et de l'eucharistie semble réelle dans les communautés paroissiales, dans la catéchèse, la prédication et par une meilleure compréhension de la liturgie pénitentielle de la messe.

Les trois formes traditionnelles de pardon non sacramentel des péchés (le jeûne, la prière et le partage) sont réaffirmées avec vigueur⁸, donnant une tout autre ampleur

6. Voir JEAN-PAUL II, *Réconciliation et pénitence*, Paris, 1985, § 31.

7. Les expressions du concile de Trente sur la pénitence sont difficilement recevables par nos contemporains, par exemple : « qu'ils se présentent en coupables devant ce tribunal pour que, par la sentence des prêtres, ils puissent être libérés » (ch. 2), *Denzinger-Hünemann*, § 1667-1693.

8. Voir Rituel *Célébrer la pénitence et la réconciliation*, Paris, 1991, § 8.

à la conversion demandée au croyant. Quant à savoir si cette conviction est devenue celle des fidèles catholiques, il semble qu'il reste du chemin à parcourir⁹.

Des obstacles

Vouloir poursuivre un dialogue conduit à préciser le comment et le pourquoi de cette réconciliation. Les difficultés principales surgissent alors inmanquablement : gravité du péché, sacrement et sacramentalité, ministre témoin privilégié de la réconciliation. Ce sont des questions très complexes qu'il ne m'appartient pas de résoudre, mais il est possible de proposer une voie permettant une approche différente.

Des enrichissements possibles

La question de la réconciliation des pécheurs n'a jusqu'ici pas été abordée en tant que telle dans les dialogues multilatéraux et bilatéraux lorsque l'Église catholique était un des partenaires. Il est symptomatique de détailler le programme du dernier rassemblement œcuménique de Graz. Le thème, *Réconciliation, don de Dieu, source de vie nouvelle*, pouvait laisser supposer que la dimension de l'individu pécheur, pardonné et réconcilié, serait abordée. Celle-ci n'apparaît pourtant pas dans le premier document préparatoire et très peu dans le document final¹⁰. Des spécificités ou accents de chaque tradition pourraient cependant constituer une source d'enrichissement pour les autres Églises.

9. Voir Mgr THOMAS, *Laissez-vous réconcilier, démarche synodale 1988-1991, sur le Pardon et la Réconciliation, orientations élaborées par les catholiques des Yvelines*, Versailles, 1991, p. 62-64.

10. Voir *Réconciliation, don de Dieu, source de vie nouvelle*, Supplément à *Libre Sens* (1995). Quant au document final, dit *Texte de base*, seuls les § A11 et A33 traitent de cette réconciliation individuelle.

L'insistance sur le caractère ecclésial des pratiques, dans l'orthodoxie

Dans la tradition orientale, toute l'histoire du salut se résume dans le processus de divinisation de l'homme. C'est uniquement dans cette perspective, pour une réconciliation entre Dieu et l'humanité que l'incarnation du Verbe prend son sens. « Cette doctrine de la divinisation, ou *theosis*, est restée au centre de la compréhension orthodoxe de l'Église, des sacrements et de la spiritualité. Ce n'est donc pas seulement le sacrement de pénitence, mais bien toute la vie de l'Église qui vise à réaliser cette réconciliation entre Dieu et l'humanité. *L'Église est elle-même le sacrement de réconciliation* ¹¹. »

Les orthodoxes ont aussi intégré le fait que le lieu concret de célébration est important. Les prêtres catholiques pourraient s'inspirer de leurs confrères orthodoxes pour bien manifester qu'il s'agit d'abord d'une confession adressée à Dieu. Cette dimension apparaît plus facilement lorsque le ministre et le pénitent sont tournés tous deux vers une icône du Christ dans une église ¹². Lorsque le sacrement est célébré individuellement dans un bureau, sans ornement, les conditions concrètes ne favorisent pas la perception de la portée ecclésiale, mais semblent réduire la démarche sacramentelle à un simple entretien pastoral ou spirituel.

Notons enfin comment la pratique des Pères du désert a évolué en Orient. En schématisant : la dimension thérapeutique de l'aveu ¹³ a perduré dans le sacrement de pénitence, par contre la dimension pédagogique de l'aveu s'est

11. P. MEYENDORFF, « La pénitence dans l'Église orthodoxe », in *LMD* 171, 1987/3, p. 43-47, ici p. 43.

12. Voir DIACONIE APOSTOLIQUE, *Confession et communion*, Rome, 1983, p. 13-14.

13. Voir J.-C. GUY, « Aveu thérapeutique et aveu pédagogique dans l'ascèse des Pères du désert (IV^e-V^e siècle) », GROUPE DE LA BUSSIÈRE, *Pratiques de la confession. Des Pères du désert à Vatican II. Quinze études d'histoire*, Paris, 1983, p. 25-40.

identifiée à la direction spirituelle devenue l'apanage des prêtres, de par sa dépendance croissante vis-à-vis de la démarche sacramentelle.

Le rôle essentiel de la Parole de Dieu, dans les Églises protestantes

Pour les Églises luthériennes et réformées, le pardon est d'abord l'œuvre de la Parole de Dieu. Elle suscite la conversion et assure du pardon. Cette certitude du pardon ne dispense pas d'une vie pénitente marquée par un esprit de repentance, malgré l'assurance du pardon déjà reçu. Toute la théologie de la justification oriente vers cette dimension.

L'exercice du ministère de la réconciliation s'articule autour de deux dimensions complémentaires : un processus de confession-absolution concrétisé dans une déclaration efficace du pardon et la réconciliation ecclésiale (pratique communautaire et liturgique), et la cure d'âme concernant la pratique de la vie chrétienne (accompagnement individuel¹⁴). L'essentiel réside dans l'articulation entre ces deux dimensions. « Parce que Dieu veut guérir l'homme tout entier, la pastorale de l'Église a pour tâche d'aider et de guérir¹⁵. » Rappelons aussi que la tradition protestante n'a fermé aucune porte aux moyens de conversion mis en valeur par l'Église depuis l'Antiquité.

La mutation de la notion de péché dans l'anglicanisme, et l'apport de la psychologie

Depuis l'époque du premier *Book of Common Prayer* (1549), l'anglicanisme a toujours admis la possibilité de la

14. Voir E. THURNEYSSEN, *Doctrine de la cure d'âme*, Neuchâtel, 1959. Pour la réflexion actuelle, voir L. BASSET, *Le Pardon originel : de l'abîme du mal au pouvoir de pardonner*, Genève, 1994.

15. G. KRETSCHMAR, « Le ministère de réconciliation de l'Église : un service envers l'humanité à travers les âges » in *LMD* 171, 1987/3, p. 73-97, ici p. 96.

confession auriculaire. La tradition attribuée à Elisabeth I^{er} l'adage suivant : « Tous peuvent, nul n'est obligé, tous devraient ¹⁶. » La confession privée disparut pourtant dans l'Église d'Angleterre, mais il y eut tout un développement de services pénitentiels propres ¹⁷.

La situation contemporaine se caractérise par une *extension*, en deux sens : d'une part la démarche sacramentelle de confession privée n'est plus cantonnée aux milieux anglo-catholiques, d'autre part son contenu même s'est modifié et a acquis une pertinence beaucoup plus grande. L'Église anglicane connaît, comme toutes les Églises protestantes du COE une *mutation* de la notion de péché. Celui-ci n'est plus cantonné dans le champ de la conscience individuelle, mais ouvre vers une solidarité avec l'humanité tout entière. La direction spirituelle ne s'est développée que récemment et peut être effectuée par des diacres ou des laïcs, lorsque la charge pastorale leur est confiée. Ils ont par conséquent à entendre parfois des « confessions ¹⁸ ».

La correction fraternelle dans la vie des Églises méthodistes.

Il est impossible de trouver un enseignement officiel sur la réconciliation parmi les Églises évangéliques. Cela concerne pourtant de nombreux chrétiens et on ne peut laisser de côté ce qu'il y aurait d'authentique dans ces Églises. On se limitera au méthodisme, car la réforme de Wesley (1703-1791) avait cela de particulier que la communauté se divisait en petits groupes pour des services pénitentiels. Le système, basé sur la correction fraternelle,

16. Cité par D. HOLETON, « La pénitence dans les Églises de la communion anglicane », in *LMD* 171, 1987/3, p. 49-57.

17. Par exemple celui qui remplaça la liturgie du mercredi des Cendres ; l'imposition des cendres, alors supprimée, a été rétablie en plusieurs provinces lors des récentes réformes liturgiques.

18. Une « déclaration de pardon » est d'ailleurs prévue dans les rituels pour ces cas-là. Mais il ne s'agit pas d'une absolution, acte réservé à l'évêque ou au prêtre. Voir D. HOLETON, p. 55.

n'a pas survécu en tant que tel. Mais ce souci de la confession mutuelle et de l'association des fidèles pour combattre ensemble le péché quotidien a connu divers renouveaux depuis le XIX^e siècle. Certains méthodistes, notamment britanniques, ont maintenant un intérêt croissant pour le *counseling* en groupe et la thérapie de groupe.

« Dans la liturgie, la rémission des péchés est proclamée par la lecture des péricopes bibliques, par la prédication et par les sacrements qui sont signes de cette rémission des péchés¹⁹. » Cette dernière a lieu par une formule déprécatrice après une confession générale des péchés au début de la célébration. La seule obligation de confession privée des péchés est à faire dans la prière personnelle à Dieu seul, avec la totale assurance de rémission. La confession à d'autres personnes reste permise et tout chrétien peut assurer un pénitent du pardon de Dieu. Ceux qui ont la tâche de la prédication et de la cure pastorale, spécialement les ministres ordonnés de la Parole de Dieu, ont une responsabilité spéciale dans ce contexte.

Un œcuménisme nécessaire

Il serait simpliste de vouloir transposer les pratiques des Églises chrétiennes au sein de l'Église catholique. Mais écarter ou ignorer tout ce qu'il y a d'authenticité dans la vie de foi de ces chrétiens serait se priver d'une grande chance offerte par l'œcuménisme. Ces aspects les plus spécifiques de chaque tradition offrent des lieux d'apprentissage à l'Église catholique afin d'ouvrir des pistes nouvelles pour vivre *in statu conversionis*²⁰.

19. A.-R. GEORGES, « Le ministère de la réconciliation, la tradition "évangélique" », in *LMD* 171, 1987/3, p. 67-72, ici p. 72.

20. « Ceux qui arrivent à connaître Dieu ainsi [...] ne peuvent pas vivre autrement qu'en se convertissant à lui continuellement. Ils vivent donc *in statu conversionis*, en état de conversion ; et c'est cet état qui constitue la composante la plus profonde du pèlerinage de tout homme sur la terre, *in statu viatoris*, en état de cheminement. » JEAN-PAUL II, *La Miséricorde divine*, Paris, 1980, § 13.

– Les dimensions ecclésiales du péché et de la réconciliation développées par l'Église orthodoxe semblent mieux prises en compte par l'Église catholique aujourd'hui. Devant la baisse de la pratique du sacrement de réconciliation commencée bien avant le concile Vatican II, les Pères conciliaires ont souhaité renouveler la proposition de ce sacrement en la diversifiant. Le nouveau rituel propose ainsi quatre formes de célébration : trois sacramentelles et une non sacramentelle. Cette diversification est une tentative concrète pour revaloriser la dimension ecclésiale. En mettant en valeur la dimension communautaire, les Pères conciliaires ont pu espérer faire entrer le pénitent dans un acte ecclésial et non pas d'abord égocentrique.

– Il est difficile d'évaluer l'influence protestante et la responsabilité du dialogue œcuménique dans la découverte de la place centrale de la Parole de Dieu au sein de l'Église catholique. Toujours est-il que nous avons là un point essentiel de la dernière réforme liturgique dans son ensemble et concernant le sacrement de réconciliation en particulier²¹. La mise en œuvre n'est pas facile dans les célébrations communautaires, où de nombreux participants semblent juxtaposer une célébration de la Parole et une réconciliation individuelle sans vraiment faire de lien entre les deux. Dans le cadre des réconciliations individuelles, divers échos indiquent que la place donnée à la Parole de Dieu est souvent facultative²².

Il s'agit pourtant de la meilleure manière de faire passer au second plan la dimension moralisatrice et parfois égocentrique de la démarche individuelle catholique, en élargissant à l'aide de la Parole de Dieu ce qui n'était que parole d'aveu et parole d'absolution. Finalement cela permet de manifester que c'est d'abord le Seigneur qui agit dans tout processus de conversion, par la grâce qui précède toute « œuvre » de l'homme.

– Une réflexion de type anthropologique et l'intégration enthousiaste de la psychologie semblent avoir renouvelé en

21. Voir *Célébrer la pénitence et la réconciliation*, § 29, 33, 36-38, 66-67.

22. Lire, dans ce même numéro, l'article de P. Roumanet p. 127-137.

profondeur la compréhension du péché et parallèlement celle des différents modes de réconciliation dans l'anglicanisme. Les effets sociaux du péché et la manifestation d'une solidarité foncière de l'humanité face au péché sont des notions que de nombreux théologiens et mouvements catholiques ont intégrées²³.

Le Magistère et la théologie ont mis du temps à assimiler les bienfaits des sciences humaines et surtout de la psychologie, tant le contentieux entre celles-ci et l'Église catholique était lourd. Les aspects psychologiques sont pourtant incontournables et un sain rapport à la psychologie²⁴ permet de saisir la spécificité d'une démarche sacramentelle : dans l'entretien pastoral, c'est la Parole de Dieu qui donne sens à la question posée²⁵.

Une dimension un peu semblable de cette correction fraternelle chère au méthodisme se trouve au sein de l'Église catholique dans diverses *pratiques de groupes* : citons l'Action catholique, par sa pédagogie de la révision de vie²⁶, ainsi que de nombreuses communautés religieuses (par exemple l'usage de la coulpe monastique). Mais la conversion et la réconciliation sont traditionnellement trop centrées sur la pratique sacramentelle pour que la dimension de correction fraternelle fasse réellement partie de la vie spirituelle des fidèles catholiques dans leur grande majorité.

23. Voir *Péché collectif et responsabilité*, Bruxelles, Publications des facultés universitaires, Saint-Louis, 1986.

24. « Dans la mesure où l'inconscient structure notre vie psychique, la parole d'un autre demeure nécessaire pour ne pas être dupe de soi-même. Affirmation qui se trouve en consonance avec cette conviction de fond : la culpabilité est radicalement égocentrique, le sens du péché n'advient qu'à travers la parole d'un autre. » D. GALTIER, « Un confesseur s'interroge », *Études* 365, 1986, p. 537-549, ici p. 543. Lire, dans ce numéro, l'article de R. Neau.

25. Pour une étude anthropologique systématique, voir J. LAFFITE, *Le Pardon transfiguré*, Paris, 1995.

26. « Cette démarche de révision de vie est à vivre comme un acte de foi, personnel et en équipe, en un Dieu qui sauve et qui pardonne » Mgr THOMAS (note 9), p. 51.

Proposition

En étudiant les Églises non catholiques, des distinctions de type binaire sont plusieurs fois apparues. À partir de l'hypothèse que les six constantes dégagées soient reconnues par toutes les Églises, je propose d'articuler le ministère de réconciliation autour du binôme *guérir et aider*.

Guérir et aider

Le binôme des aveux thérapeutiques et pédagogiques pratiqués chez les Pères du désert se trouve en parfaite consonance avec *guérir-aider*.

Guérir. L'aveu thérapeutique appartient à la typologie de la guérison : la faute crée une blessure et son aveu permet d'accueillir le pardon. Comme le péché grave est une blessure infligée au corps du Christ qu'est l'Église, cette dernière est donc en cause, et c'est un de ses ministres qui transmettra le pardon par une parole d'absolution. Cette démarche est bien de type sacramentel puisque les gestes et les paroles signifient pleinement cette réalité invisible qu'est l'effectivité du pardon.

Aider renvoie au deuxième type d'aveu des Pères du désert : l'aveu pédagogique. Il s'agit de l'ouverture du cœur, de la manifestation de ses pensées à un *ancien*, c'est-à-dire un chrétien dont le charisme d'écoute et de discernement est reconnu par ceux qui ont reçu la charge pastorale de la communauté. À la différence de la typologie précédente, il s'agit d'abord de contempler le Christ et de chercher les moyens d'une sanctification personnelle pour la gloire de Dieu et le salut du monde. Il n'est donc pas ici question d'une rupture avec Dieu, l'Église et son prochain. Le baptisé vit des infidélités quotidiennes, des péchés véniels. « Le péché véniel n'est donc qualifié de péché que par un mode analogique. Il n'est ni signe ni cause d'un changement radical de l'orientation du cœur. Il manifeste ce que l'on pourrait appeler un ralentissement du mouve-

ment de l'être vers Dieu ²⁷. » Le chrétien est alors appelé à autant de réconciliations quotidiennes, qui lui sont accessibles par une multitude de moyens non sacramentels.

Une bipolarité pour exprimer la conversion chrétienne

<i>guérir</i>		<i>aider</i>
	péché mortel /	péché véniel
l'Église est directement	/	pas de rupture avec Dieu
en cause		ni avec l'Église
conversion radicale	/	conversions quotidiennes
confession de relèvement	/	confession de dévotion
ou de conversion		
dynamique de rejet	/	dynamique d'union au
de la faute		Christ
nécessité d'un ministre	/	ministre au charisme
ordonné		reconnu par l'Église
aveu thérapeutique	/	aveu pédagogique
parole d'absolution	/	parole assurant du pardon et
		de la progression
réconciliation sacramentelle	/	réconciliations quotidiennes

Il s'agit bien d'une bipolarité et non pas d'une succession chronologique. On ne passe pas une fois pour toutes par le pôle *guérir* pour entrer dans une vie nouvelle où seul fonctionnerait le pôle *aider*. Le chrétien vivra surtout la réconciliation autour de ce dernier, mais il ne doit pas croire que le pôle *guérir* est réservé aux autres : c'est une grâce à laquelle il pourra toujours recourir.

N'oublions pas une dimension plus subjective : le chrétien qui progresse par une vie de conversion sur sa voie de sainteté, acquiert une conscience toujours plus fine de son

27. X. THÉVENOT, « Quelques clarifications sur la théologie du péché », L.-M. CHAUVET et P. DE CLERCK (éd.), *Le Sacrement du Pardon entre hier et demain*, Paris, 1993, p. 139-149, ici p. 147.

péché au regard de l'amour du Père qu'il découvre de plus en plus. La définition du péché grave par les seuls critères d'objectivité et de matérialité ne convient plus. Aux yeux du *saint*, son péché peut être grave sans ces critères, avec une acuité croissante de sa communion avec les pécheurs ²⁸.

Synthèse œcuménique

Dans toute réconciliation, trois partenaires sont engagés :

– Dieu, qui ne veut pas la mort du pécheur, qui fait miséricorde et accorde sa grâce sans réserve ;

– Le chrétien qui, touché par la proclamation de la Parole de Dieu, par le témoignage de chrétiens ou par d'autres médiations, découvre que la tendresse de Dieu est plus forte que le péché, se repent, accueille le pardon et s'engage dans une vie renouvelée ;

– L'Église, médiatrice de grâces, communauté où le chrétien pardonné sera réconcilié et où il trouvera les moyens de fortifier sa foi et sa pratique d'une vie chrétienne au quotidien.

En opérant des distinctions dans les démarches de réconciliation à partir de l'articulation des deux pôles *guérir* et *aider*, les questions les plus conflictuelles autour de la sacramentalité et du ministère trouvent ici des ouvertures. Il s'agit de distinguer en fait deux types de ministère. Il y aurait un ministère ponctuel : celui de la réconciliation au sens de la réintégration dans l'Église lorsqu'un chrétien s'en est séparé par une situation de péché grave (longue rupture avec la communauté chrétienne, acte isolé objectivement ou matériellement grave). La réconciliation ne peut être alors opérée que par un ministre mandaté ou ordonné, ayant reçu le pouvoir de lier et de délier. Il y a bien un sacrement car il s'agit d'un signe visible d'un pardon et

28. « La confession des saints, plus que toutes les autres, a un caractère ecclésial et social », A. VON SPEYR, *La Confession*, Namur, 1991, p. 206. (*Die Beichte*, Einsiedeln, 1960.)

d'une réconciliation réels. La référence au baptême y est très forte car celui-ci, en quelque sorte profané, a besoin d'être ravivé.

Quant aux infidélités les plus fréquentes à l'amour de Dieu, là où le chrétien *in statu conversionis* est appelé à se convertir tous les jours, leur pardon ne nécessite pas de ministre ordonné (sans l'exclure pour autant). L'accompagnement spirituel occupe une place privilégiée dans l'exercice de ce ministère *d'aide*. Mais il s'agit là d'un charisme, qui doit donc être authentifié par l'Église. Ce ministre peut assurer son frère du pardon de Dieu et de sa progression dans l'exercice d'une vie chrétienne. Mais il ne s'agit pas ici d'absolution ou de réintégration puisqu'il n'y a pas de rupture avec Dieu, l'Église ou son prochain.

Conclusion

Cette proposition renvoie plusieurs questions à l'Église catholique :

– Il faudrait avant tout revaloriser le sacrement de réconciliation dans son lien fondamental à l'unique baptême. C'est une œuvre de longue haleine (par la prédication et la catéchèse), seule condition pour que les chrétiens considèrent cette démarche avec un regard positif et qu'ils n'y recourent plus par obligation comme cela a été et peut être encore le cas²⁹. Il sera alors possible d'être inventif pour mieux manifester l'essentiel de ce sacrement devenu plus rare, car en quelque sorte réservé aux péchés graves.

– Afin de lever toute ambiguïté, il apparaît nécessaire de « sortir » la confession de dévotion du champ strictement sacramentel. Elle appartient à une autre réalité et sa dynamique propre l'apparente plus à l'accompagnement spirituel, charisme que l'Église reconnaît à certains de ses

29. « Plus que de presser par des mesures d'obligation la nécessité de la confession auriculaire, la tâche de l'Église est de rendre cette confession *désirable*. » B. SESBOÜÉ, « Pardon de Dieu, conversion de l'homme et absolution par l'Église », L.-M. CHAUVET et P. DE CLERCK (note 27), p. 157-177, ici p. 176.

membres. Un même rite a longtemps été utilisé pour deux réalités différentes et cette confusion est préjudiciable tant à l'intérieur de l'Église catholique (en rendant plus difficile la compréhension du vrai sens de la démarche sacramentelle) qu'à l'extérieur (pour un dialogue œcuménique).

À côté du ministère proprement sacramentel (*guérir*) et de celui de l'accompagnement spirituel (*aider*), les moyens ordinaires de pardon des péchés quotidiens pourraient être l'occasion de développer de nouveaux ministères de réconciliation (également *aider*). La tradition de l'Église indivise du premier millénaire et les développements au sein de chaque confession chrétienne par la suite montrent que les chrétiens ont toujours porté le souci de proposer des modes de réconciliation accessibles à tous, tant par la compréhension du sens de la démarche que par sa mise en œuvre. Ils ont fait preuve pour cela d'une inventivité sans égale dans les autres domaines de la vie chrétienne.

La garantie ultime de cette réconciliation est donnée par les chrétiens eux-mêmes, qui mènent au cœur du monde une vie de conversion portant des fruits de paix et de pardon. Le témoignage des saints est alors essentiel dans la vie de cette Église de pécheurs pardonnés. Et comment donner une meilleure illustration de cette miséricorde toute-puissante de Dieu (par laquelle le chrétien devient un pardonné pardonnant) que ces mots du Père de Chergé, martyr de Tibhirine : « J'ai suffisamment vécu pour me savoir complice du mal qui semble, hélas, prévaloir dans le monde, et même de celui-là qui me frapperait aveuglément. J'aimerais, le moment venu, avoir ce laps de lucidité qui me permettrait de solliciter le pardon de Dieu et celui de mes frères en humanité, en même temps que de pardonner de tout cœur à qui m'aurait atteint ³⁰. »

Arnaud JOIN-LAMBERT.

30. C. DE CHERGÉ, Testament spirituel, *Buisson ardent* 2 (Cahiers Saint Silouane l'Athorite), 1996, p. 119.